

Lundi 6 novembre 2017



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre COX

(N° 41) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. SWAN

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act*

M. SWAN

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur l'organisation du gouvernement/The Executive Government Organization Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALLUM
M^{me} LATHLIN
M. LINDSEY
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO (Logan)
M. MARCELINO (Tyndall Park)
M. SELINGER
M. SWAN
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(16 h 56 min)
(Assemblée — Infrastructure)
(salle 255 — Sport, Culture et Patrimoine)
(salle 254 — Familles)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* WHARTON

(N^o 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**
(amendements [3] — M. MALOWAY)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**
(amendé — comité)

M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(amendé — comité)

M. le ministre WISHART

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre FRIESEN

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*

(M. MALOWAY — 4 min)

Motion de M. le ministre PEDERSEN

(N^o 39) — *Loi sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange canadien (modification de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et de la Loi sur les professions de la santé réglementées)/The Canadian Free Trade Agreement Implementation Act (Labour Mobility Act and Regulated Health Professions Act Amended)*

(M. LINDSEY — 28 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre EICHLER

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

M^{me} la ministre COX

(N^o 37) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus d'un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS — DÉBAT

Motion de M. MARCELINO (Tyndall Park) — Atteinte aux soins offerts ainsi qu'aux familles et aux aînés causée par le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences à Winnipeg

11. Attendu :

que le gouvernement provincial a annoncé la fermeture à Winnipeg de trois services des urgences situés à l'Hôpital Concordia, à l'Hôpital général Seven Oaks et à l'Hôpital général Victoria et la fermeture du Centre de soins d'urgence Misericordia;

que cette annonce signifie que le gouvernement provincial n'a pas tenu la promesse qu'il a faite aux Manitobains de protéger les services de première ligne dont dépendent les familles et les aînés;

que le gouvernement provincial n'a pas fait de nouveaux investissements dans les salles des urgences restantes ou les foyers de soins personnels ou dans les programmes de soins à domicile et que ces fermetures forceront davantage de patients à fréquenter un nombre limité d'hôpitaux et imposeront un fardeau supplémentaire aux médecins et aux infirmières;

que le gouvernement n'a pas fourni de précisions quant à la fermeture des salles des urgences, notamment les économies réalisées, les coûts en capital engagés et le nombre d'emplois de première ligne éliminés, bien qu'il connaisse déjà la majeure partie de ces renseignements depuis l'annonce de cette initiative;

que ces compressions visant les soins d'urgence viennent s'ajouter à d'autres fermetures et annulations de projets partout à Winnipeg, notamment en ce qui a trait à une clinique express, à l'immeuble d'Action cancer Manitoba, aux centres d'accès, à des foyers de soins personnels, aux nouveaux locaux de la Clinique Pan Am et au Centre de bien-être Concordia;

que la fermeture de salles des urgences a laissé les familles et les aînés sans aucun accès à des services d'urgence de première ligne dans plusieurs endroits à Winnipeg et qu'ils seront forcés de faire des voyages de 20 minutes ou plus pour avoir accès à des services de soins de santé d'urgence;

que ces compressions imposeront un lourd fardeau aux nombreux aînés qui fréquentent souvent les salles des urgences, particulièrement ceux qui sont incapables de conduire ou ont un revenu modeste;

que la croissance de la population à Winnipeg est l'une des plus élevées au Canada et que la stratégie du gouvernement provincial ne répond pas aux besoins des populations grandissantes dans le nord et le sud de Winnipeg, particulièrement les aînés;

qu'avant de faire l'annonce de la fermeture du Service des urgences à l'Hôpital Concordia, le gouvernement provincial n'a consulté ni les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg ni les responsables et les travailleurs de la santé de cet établissement pour connaître les répercussions de la fermeture sur les soins prodigués aux patients,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences et d'un centre de soins d'urgence à Winnipeg nuira au système des soins de santé et accroîtra la demande dans les hôpitaux existants en l'absence d'investissements supplémentaires.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 6 novembre 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
